

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 A 11H30 A SAINT PARDOUX

L'an deux mil vingt-trois, le 30 novembre à 11h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 21 novembre 2023.

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Jérôme BOREL (SERVANT) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS).

Excusés :

Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES).

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 16 Pouvoirs : 0
Votants : 16

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

Monsieur Michel PAQUET est désigné comme secrétaire de séance, puis il est décidé de passer à l'ordre du jour de la réunion :

1. CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT PARDOUX POUR LE DEVOIEMENT DE LA LIGNE HTA

B2023-05-01 :

Lors de la grêle de juin 2022, la toiture du dépôt de Monteipdon a été fortement endommagée et elle nécessite de lourds travaux de rénovation.

Pour que les entreprises puissent intervenir sur la toiture, il est au préalable nécessaire de déplacer la ligne HTA qui passe au-dessus du toit et présente un danger.

Les travaux de dévoiement de la ligne HTA peuvent être réalisés dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques de Monteipdon engagés par la Commune de Saint Pardoux.

Le Président propose donc au Bureau Syndical de signer une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint-Pardoux, pour le projet de dévoiement de la ligne HTA de Monteipdon. Dans le cadre de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage, le Syndicat de Sioule et Morge prendrait en charge le coût des travaux de dévoiement soit un montant de 7 000,00 € HT.

Le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage a été transmis aux membres du Bureau.

Lors de leur réunion du 30 novembre 2023, les membres des Conseils d'Exploitation de Sioule et Morge ont donné un avis favorable pour la signature de cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Saint-Pardoux, pour le projet de dévoiement de la ligne HTA de Monteipdon.**

2. TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DU DEPOT SUITE A LA GRELE

B2023-05-02 :

Suite à la grêle de juin 2022, les travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon hors désamiantage s'élèvent à 83 710 € HT, sur la base d'un devis que nous avons reçu de la part de l'entreprise Combraille Habitat (tôles bac acier).

Dans le cadre de notre déclaration de sinistre, ce devis a d'ores et déjà été transmis à notre assureur. Ce dernier nous a fait savoir que nous disposons d'un délai de 2 ans pour effectuer les travaux, soit avant juin 2024.

Le Président propose au Bureau de passer commande auprès de Combraille Habitat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon, pour un montant de 83 710 € HT.

Cette proposition a reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation de Sioule et Morge lors de leur réunion du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à passer commande auprès de Combraille Habitat pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du dépôt de Monteipdon, pour un montant de 83 710 € HT.**

3. PRESTATION DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR LA COMMUNE DE LA CELLETTE

B2023-05-03 :

Conformément aux statuts du Syndicat de Sioule et Morge modifiés par l'arrêté du Préfet du Puy de Dôme n°20221691 en date du 17 novembre 2022, le Syndicat est habilité à réaliser, au profit d'autres collectivités territoriales non membres, dans le cadre de conventions, des prestations de services se rattachant à ses compétences, telles que le diagnostic, le contrôle des installations et le conseil en matière d'assainissement non collectif.

Or le Syndicat de Sioule et Morge est sollicité par la commune de La Cellette pour assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif situées sur cette commune.

Il est donc proposé au Bureau Syndical d'autoriser la signature d'une convention de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif avec la commune de La Cellette.

Le projet de convention de prestation a été transmis aux membres du Bureau. Ce projet de convention a été réalisé sur le modèle de la convention précédemment signée avec la commune du Quartier. A la demande de la Commune de La Cellette, les contrôles réglementaires de bon fonctionnement y ont été ajoutés.

Ce projet de convention de prestation a reçu un avis favorable des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 30 novembre 2023.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer la convention de prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif avec la commune de La Cellette.**

4. CONVENTION AVEC UN EXPLOITANT AGRICOLE POUR L'UTILISATION DES BOUES D'EPURATION DE SAINT GERVAIS D'Auvergne

B2023-05-04 :

M. GOURSONNET (SIRET 420 979 890 00019), situé à Sauret Besserve, a fait part de son accord pour s'orienter vers une valorisation agricole des boues de la station d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne, permettant ainsi de répondre aux obligations législatives et réglementaires d'élimination des boues.

Il souhaite épandre les boues sur des terrains agricoles qu'il exploite, répertoriés dans le « plan d'épandage ».

Il est donc proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président à signer la convention pour l'utilisation des boues d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne, avec M. GOURSONNET situé à Sauret Besserve.

Le projet de convention a été transmis aux membres du Bureau.

Ce projet de convention a reçu un avis favorable des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Assainissement de Sioule et Morge, lors de leur réunion du 30 novembre 2023.

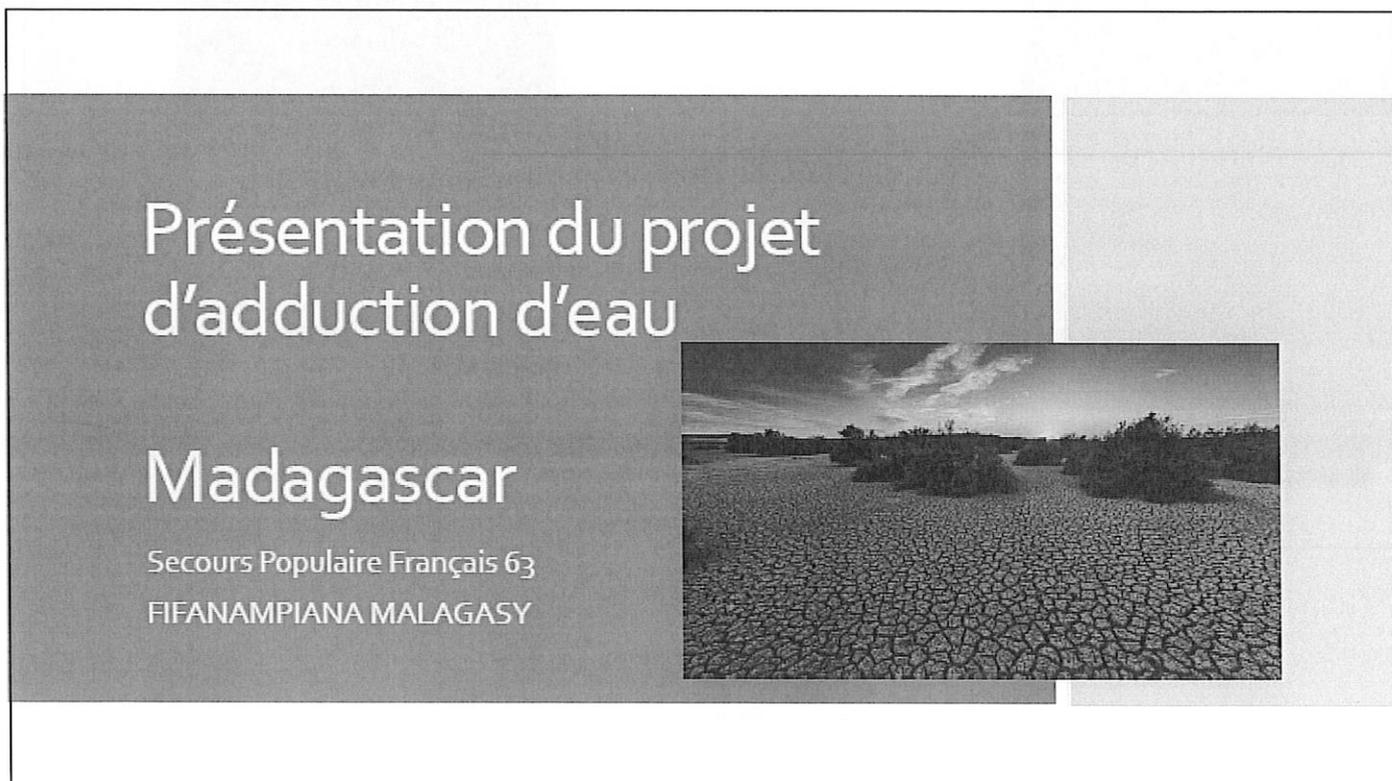
Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical :

- **AUTORISE le Président à signer la convention pour l'utilisation des boues d'épuration de Saint Gervais d'Auvergne avec M. GOURSONNET situé à Sauret Besserve.**

5. QUESTIONS DIVERSES : PROJET D'ADDUCTION D'EAU A MADAGASCAR

Les représentants du Secours Populaire 63 et de l'association FIFANAMPIANA MALAGASY sont intervenus devant les membres du Bureau afin de présenter l'état d'avancement du projet d'adduction d'eau à Madagascar, auquel le Syndicat de Sioule et Morge apporte une subvention de 8 000 € par an.

Le diaporama de la présentation est repris ci-dessous :



Présentation des acteurs

- Secours Populaire Français
Fédération du Puy-de-Dôme



- FIFANAMPIANA MALAGASY
Comité de Solidarité de Madagascar



Origines du projet

- Kéré = Famine récurrente à Madagascar, due à la sécheresse, au changement climatique



- 1,4 millions de personnes en situation de malnutrition aigüe
- Projets d'acheminements de vivres dans le sud depuis 2015



- Terrains à disposition du FIFA dans le sud



Evaluation initiale

- Visite terrain: avril 2022



- Evaluation et étude de faisabilité: juin 2022

- Construction et lancement du projet: automne 2022

- Visite terrain: mars 2023



Objectifs du projet

- Donner un accès à une eau de qualité et en quantité suffisante à 200 familles (entre 1000 et 1200 personnes)

- Donner un accès à une alimentation variée à 400 familles (entre 2000 et 2400 personnes)



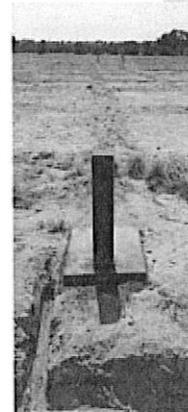
- Formation et accompagnement des agriculteurs aux techniques de maraîchage en zone aride + création de comités de gestion de l'eau

- Inscrire ce projet dans la stratégie gouvernementale d'accès à l'eau dans le sud du pays



Mise en œuvre
août 2023

- Forage des 2 sites (Amboasary et Behara)
- Mise en place des ouvrages (Pompes, bâtiments, systèmes d'irrigation)



Perspectives 2024

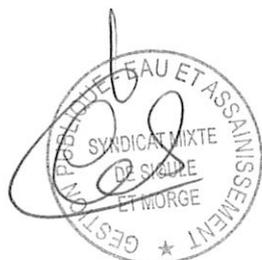
- Renforcement et accompagnement des Comités de gestion de l'eau
- Visite de réception des travaux en janvier 2024
- Lancement des formations agricoles, et suivi des agriculteurs
- Prospection pour de futurs forages dans la zone pour essaimer le projet



Merci pour votre soutien!

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 12h15.

Le Président
Luc CAILLOUX



Le secrétaire de séance
Michel PAQUET